

**ARRÊTÉ D'OCCUPATION
DU DOMAINE PUBLIC**
DU 18 JUILLET AU 28 JUILLET 2023
17 RUE DES NÉGRIERS-12ML

Arrêté n°294 juillet 2023-ST

DF/AB

Le Maire de la Ville de CAUDRY, Conseiller Départemental.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2213-1, L. 2213-2 et 2213-3.

Vu l'article 417-6 du Code de la Route.

Vu l'article R 610-5 du Code pénal.

Vu la demande présentée en date du 05 Juillet 2023 par l'entreprise LEQUET MICHAEL , 1428 Avenue du General De Gaulle 59231 Gauzecourt relative au stationnement des véhicules en vue d'un Vide Maison (Maison Infecté) face au 17 rue Négrier à Caudry.

Considérant qu'en cette occasion il y a lieu de réglementer le stationnement des véhicules.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : l'entreprise LEQUET MICHAEL est autorisé à occuper le Domaine Public, (stationnement), face au 17 rue Négrier à Caudry (12 ml), mardi 18 juillet 2023 au 28 juillet 2023, afin d'effectuer un Vide Maison (Maison Infecté).

ARTICLE 2 : La signalisation requise sera mise en place par le pétitionnaire.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille – 5, Rue Geoffroy Saint-Hilaire – CS 62039 – 59014 LILLE Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification ou de son affichage.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, Madame la Commandante de Brigade de Gendarmerie et le Chef de la Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Caudry, le 06 juillet 2023

Le Maire,
Conseiller Départemental,

Frédéric BRICOUT

